

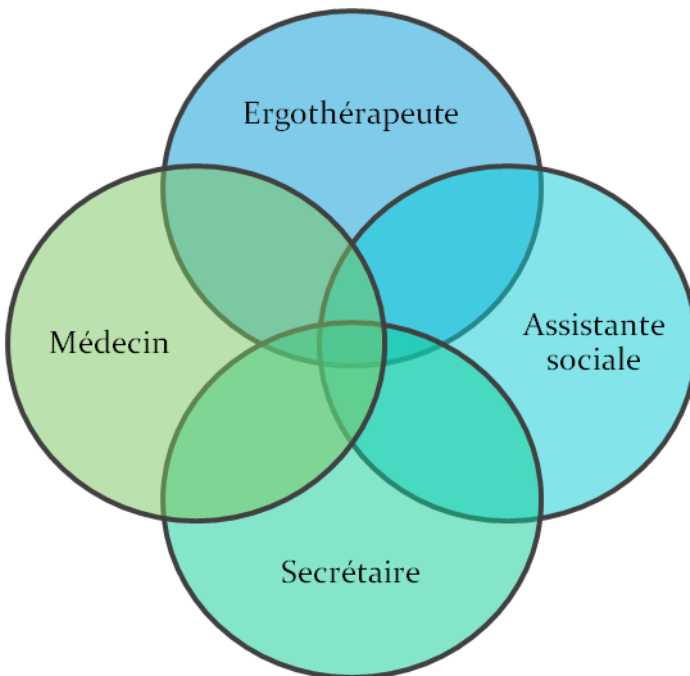
## L'EMT3R 38:

L'équipe mobile est une unité pluridisciplinaire intervenant sur un territoire défini.

Elle a pour objet de **COORDONNER**:

- **le retour ou le maintien dans le lieu de vie** d'une personne en situation de handicap temporaire ou prolongée,
- **la prise en charge ambulatoire** afin d'en améliorer sa qualité,
- **le parcours de soins**,
- **la transition** entre le secteur médical et le lieu de vie.

Une équipe pluridisciplinaire



## COMMENT NOUS CONTACTER :

Demande d'intervention à adresser à

l'Equipe Mobile T3R Sud-Isère :

Email: [EMT3R38Sud@fsef.net](mailto:EMT3R38Sud@fsef.net)

**Permanence téléphonique :**

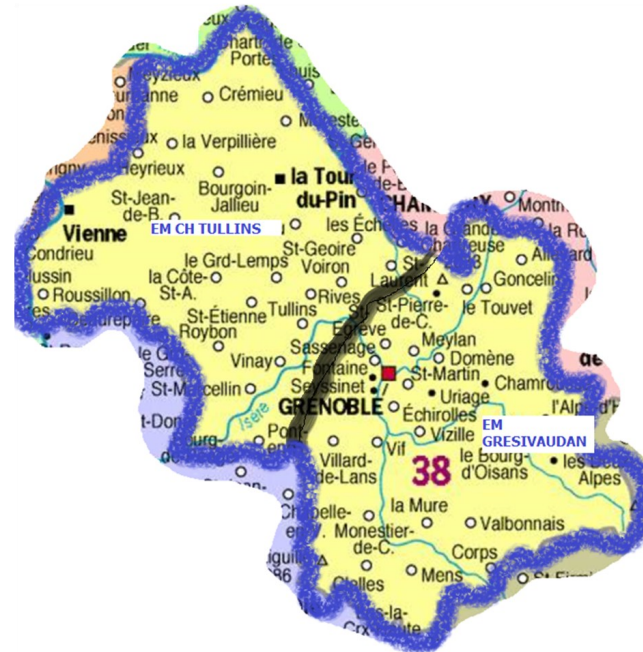
Les LUNDIS et JEUDIS

de 10h à 12h

Tél.: 04.76.12 00 55

Fax.: 04.76.43.44.45

## TERRITOIRE SUD-ISÈRE :



EQUIPE MOBILE  
du territoire Sud-Isère

Rééducation Réadaptation et  
Réinsertion

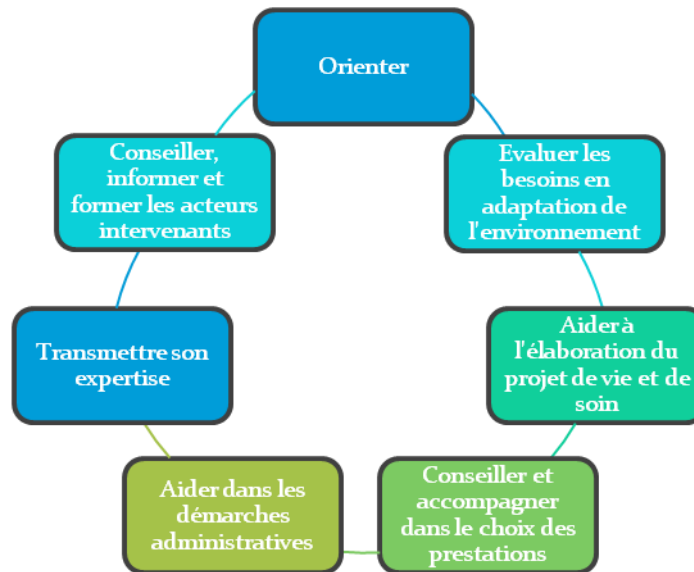
de  
La Clinique du Grésivaudan

8 avenue des Maquis du Grésivaudan  
38700 LA TRONCHE

- Toute personne adulte en situation de handicap dont l'état physique et/ou cognitif entraîne des difficultés fonctionnelles consécutives à une modification du contexte de vie due à un AVC, un TC grave, une SEP, des pathologies tumorales, des maladies neurodégénératives, des pathologies médullaires complexes...
- Aux aidants non professionnels confrontés à des problématiques de maintien ou de retour dans le lieu de vie d'une personne en situation de handicap.
- Aux professionnels confrontés aux mêmes problématiques ou ayant des difficultés de prise en charge quotidienne.

**Une demande d'intervention de l'EMT3R doit provenir de professionnels, réseaux de santé ou d'institutions de santé, médico-sociales ou sociales.**

**Avec l'accord préalable de la personne.**



### ROLE DE COORDINATION ENTRE :

- établissements/services de santé du territoire
- établissements/services sociaux et médico-sociaux
- associations
- réseaux de santé

L'équipe se déplace et intervient là où vous trouvez (lieu de vie, établissements sanitaire, médico-social ou social...).

Cet accompagnement est pluri-professionnel et se fera sur **10 interventions maximum**.

Elle permet :

- d'**évaluer les besoins** en adaptation de l'environnement;
- d'**aider à l'accès aux droits**;
- de **faciliter l'accès aux soins** grâce à une expertise et un accompagnement;
- d'**aider à mettre en œuvre les projets** de vie et de soins;
- d'**orienter vers les dispositifs compétents** du réseau de santé, médico-sociaux ou sociaux;
- de **soutenir et former les équipes ou services** qui aident déjà les personnes.